IN WITNESS WHEREOF the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Treaty.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Traité.

DONE at Ottawa on the 7th day of November, nineteen hundred eighty-nine in duplicate, in the English and French languages, each version being equally authentic.

FAIT à Ottawa le 7 ième jour de novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf, en deux exemplaires, en anglais et en français, chaque version faisant également foi.

FOR CANADA

POUR LE CANADA

FOR THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES

POUR LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES